

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1481

présenté par
M. Richard et M. Tahuaitu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 SEXDECIES, insérer l'article suivant:**

Le tableau du deuxième alinéa de l'article 575 A du code général des impôts est ainsi rédigé :

«

Groupe de produits	Taux proportionnel (en %)	Part spécifique (en euros)
Cigarettes	50	49
Cigares et cigarillos	24	20
Tabacs fine coupe destinés à rouler les cigarettes	33	68
Autres tabacs à fumer	46	18
Tabacs à priser	51	1
Tabacs à mâcher	36	1

» .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alourdir les taxes sur le tabac.